



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

construction

Question écrite n° 26114

Texte de la question

M. Christian Estrosi appelle l'attention de Mme la ministre de l'écologie et du développement durable sur le plan « Véhicules propres » qu'elle a présenté à M. le Premier ministre le 15 septembre 2003. Il souhaite en effet savoir s'il pourrait être envisagé d'intégrer dans ce plan l'obligation pour les promoteurs immobiliers de prévoir des places de parking réservées aux véhicules propres pour toute nouvelle construction d'immeubles d'habitation à usage collectif. Par conséquent, il la remercie de bien vouloir lui faire connaître son avis. - Question transmise à M. le ministre délégué au logement et à la ville.

Texte de la réponse

Bien que sensible à la nécessité de réduire par tous les moyens à sa disposition les émissions de gaz à effet de serre, le Gouvernement n'a pas prévu de rendre obligatoire un quota de places de stationnement réservées aux véhicules propres dans les nouvelles constructions d'immeubles d'habitation à usage collectif. En effet, une telle mesure serait sur le terrain peu opérante, les places de stationnement privatives étant vendues le plus souvent indépendamment des logements, suivant la demande qui est faite aux promoteurs immobiliers. De plus, cette obligation pourrait avoir pour conséquence le gel de certaines places de stationnement et induire des effets inverses de ceux recherchés par les collectivités locales, soit en obligeant certains automobilistes à stationner en surface ou sur le domaine public, soit en augmentant le nombre global de places et entraînant un surenchérissement du coût des logements et une consommation d'espace foncier. Le « gel » de certaines places pour les véhicules propres dans les immeubles d'habitation ne semble donc pas de nature à favoriser leur développement.

Données clés

Auteur : [M. Christian Estrosi](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 26114

Rubrique : Logement

Ministère interrogé : écologie

Ministère attributaire : logement et ville

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 octobre 2003, page 7756

Réponse publiée le : 19 avril 2005, page 4087